

DOSSIER



LE COLLÈGE



08H05 - 12H00 ET 13H25 - 16H20 LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS
08H05 - 12H00 LES MERCREDIS MATINS

ENTRÉE DES ÉLÈVES :
RUE DE LA GARE

EN CLASSE DE 6^{ÈMES} ET 5^{ÈMES}, LE MERCREDI MATIN EST RÉSERVÉ
À LA SECTION SPORTIVE, LES AUTRES ÉLÈVES N'ONT PAS COURS

1 HEURE D'ÉTUDE SURVEILLÉE GRATUITE DE 16H20 À 17H15
(POUR LES PARENTS QUI LE SOUHAITENT, LES LUNDIS, MARDIS, JEUDIS ET VENDREDIS)

Contacts

**Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire Marie de Galilée et
Directrice du Collège Notre Dame de la Providence :**
Carole GILES

Adjoint de direction du collège Notre Dame de La Providence :
Michel PERRIN - michel.perrin@ac-nancy-metz.fr

Services communs Ecole – Collège – Lycée Professionnel

par courrier :
14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

par mail :
ce.0880100@ac-nancy-metz.fr

par téléphone :
03 29 56 17 77

Site Internet :

www.institutionlaprovidence.fr

Facebook :



[LaProvidence-StDie](https://www.facebook.com/LaProvidence-StDie)

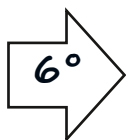
Instagram :



[laprovidencestdie](https://www.instagram.com/laprovidencestdie)



Cycle de consolidation



ANGLAIS OBLIGATOIRE

Possibilité d'intégrer une section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, les mercredis matins



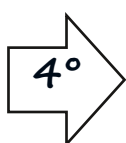
Cycle des approfondissements



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire) LV2 : Allemand ou Espagnol

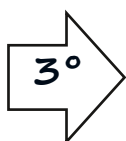
Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, les mercredis matins



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire) LV2 : Allemand ou Espagnol

Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, intégrés dans l'emploi du temps.



2 LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES

LV1 : Anglais (obligatoire) LV2 : Allemand ou Espagnol

Poursuite de la section sportive scolaire avec l'option APPN
(Activités Physiques de Pleine Nature) à hauteur de 3h /semaine, les mercredis matin

Option "Langues et Cultures de l'Antiquité" supplémentaire possible (2h/semaine)



1 SEMAINE OBLIGATOIRE DE STAGE DE DÉCOUVERTE DU MONDE DE L'ENTREPRISE

Le téléphone portable

La loi interdit l'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement connecté (tablette, montre connectée, etc...) par un élève pendant les activités liées à l'enseignement dans l'enceinte et à l'extérieur de l'établissement scolaire, sauf pour usages pédagogiques à l'initiative des



Pastorale



L'Institution Notre Dame de la Providence est un établissement catholique sous contrat d'association avec l'état.

Sur l'ensemble scolaire Marie de Galilée, des propositions de célébrations, d'animation, de temps forts, de préparation aux sacrements et à la profession de foi sont vécus de la maternelle au post-bac pour les volontaires.

Section sportive APPN (activité sportive de pleine nature)



C'est une classe bénéficiant d'un aménagement de l'emploi du temps permettant aux élèves de pratiquer une activité sportive optionnelle durant le temps scolaire.

Elle permet d'expérimenter différentes pratiques (VTT, escalade, tir à l'arc, via ferrata, ski, canoë, trail, course d'orientation...)

Pour être capable de :

- Prendre conscience des règles de préservation et de respect de la nature.
- S'engager en toute sécurité et de manière lucide dans une pratique sportive autonome en milieu naturel.
- S'adapter à un environnement changeant.

CONDITIONS D'ACCES

- Les groupes sont limités à 18 par classe. Une sélection sera faite sur la base du dossier scolaire et des aptitudes physique en cas d'effectif trop important.
- Être élève au sein du collège de la Providence et motivé par la pratique physique (VTT et autres APPN)
- Disposer d'un VTT en bon état, casque et gants ainsi qu'une tenue adaptée aux séances en salle.
- Une participation financière de 75€ sera notifiée sur votre facture (l'établissement prenant en charge une grande partie du reste du coût des licences UGSEL, UNSS, déplacements, location matériel).
- Avoir coché l'option "APPN" sur la fiche de renseignement à l'inscription ou sur le bulletin de réinscription en juin ou sur le fiche récapitulative délivrée en septembre.

Activités sportives et culturelles

Comme tous les ans les élèves auront la possibilité de pratiquer les activités sportives au sein de l'Association Sportive (U.N.S.S.)

Ces activités sont proposées en fonction de la demande des élèves telles que : Futsal, basket, art du cirque, badminton, escalade, step, etc.



Selon les demandes des élèves à chaque rentrée, divers clubs sont mis en place comme le bien-être ou la chorale, permettant alors à chacun d'exprimer ses dons et ses talents.

Divers voyages linguistiques ou sorties pédagogiques sont également proposés.

Bourse de collègue

La bourse de collègue est une aide financière versée par le rectorat, au responsable assumant la charge financière d'un collégien. Cette prestation est destinée à favoriser la scolarité des élèves et permettre aux familles percevant des ressources modestes, d'assumer certains frais liés à la scolarité de leur enfant.

Le versement de la bourse de collègue est basé sur plusieurs conditions dont les ressources du foyer et le nombre d'enfants à charge. La demande de bourse de collègue peut être effectuée dès le premier jour de la rentrée scolaire et doit être réalisée avant les vacances de la Toussaint, en déposant le dossier papier à l'accueil de notre établissement.

Ecole Directe

Ecole Directe est un site et une application utilisé par les établissements scolaires. Son rôle est désormais primordial car il condense le carnet de correspondance classique et le carnet de notes.



Les familles peuvent voir en temps réel le nombre de **retards** et d'**absences**, ainsi que les éventuelles **retenues**, convocations de parents, circulaires d'information, carnet de notes ou encore les **changements d'emploi du temps**.

Pour les parents, **tout est transparent**. Ils n'ont pas accès aux mêmes niveaux d'information : **factures**, certificat de scolarité, etc...

Site Internet : <https://www.ecoledirecte.com/>

Connexion : un identifiant et un mot de passe provisoire vous seront transmis en début d'année (à changer dès la 1^{ère} connexion).
A noter : les parents et l'enfant possèdent chacun un compte différent.

Association des Parents d'Elèves

L'association des Parents d'Elèves de l'enseignement libre (A.P.E.L.) représente les parents de l'établissement. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement.

Elle permet de bénéficier de réductions lors des sorties pédagogiques, de participer à l'achat de matériel scolaire pour le bien-être de vos enfants et de recevoir la revue « famille éducation ».

Différentes manifestations auront lieu pendant l'année scolaire ce qui permettra de financer partiellement certains projets, réduisant ainsi les coûts demandés aux familles.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES DE LA PROVIDENCE - 14 RUE PASTEUR - 88100 SAINT-DIE



Transports

Nous vous invitons à effectuer les démarches suivantes :

POUR L'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES

Connectez-vous à : <https://sylvia.saint-die-des-vosges.fr/>
ou contacter l'agence au 0 800 880 676



POUR LES DEPARTEMENTS DU GRAND EST

Connectez-vous à : <https://www.fluo.eu/>
Cliquez sur « Scolaires »
Sélectionnez le département de votre choix et suivre les instructions



POUR LES AUTRES DEPARTEMENTS

Merci de contacter les conseils régionaux de vos départements afin de connaître la marche à suivre.

Suite à votre inscription, notre établissement se chargera de valider vos demandes afin que vous puissiez éditer votre carte de transport.

CHOIX DES LANGUES ET DES OPTIONS :

LANGUES

- LV1 : Anglais obligatoire
- LV2 (à partir de la 5^{ème}) : Espagnol Allemand

OPTIONS

6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
			<input type="checkbox"/> Latin
<input type="checkbox"/> APPN (Activité Physique de Pleine Nature)	<input type="checkbox"/> APPN (Activité Physique de Pleine Nature)	<input type="checkbox"/> APPN (Activité Physique de Pleine Nature)	<input type="checkbox"/> APPN (Activité Physique de Pleine Nature)

BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

L'enfant bénéficie ou a déjà bénéficié d'un :

- PAP (Plan d'accompagnement personnalisé)
- PAI (Projet d'accueil individualisé)
- PPS (Projet personnalisé de scolarisation)
- PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative)
- ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire)
-

Autre :

(Merci de fournir tout document relatif à ces adaptations)

DOCUMENTS À FOURNIR

- Une photo d'identité récente à coller sur le dossier
- La feuille de renseignements médicaux*
- Un certificat de radiation (à fournir avant septembre)
- Une photocopie des vaccins
- Une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires pour l'année 2026-27
- Une photocopie du livret de famille
- En cas de séparation, une copie de l'extrait du jugement investissant la garde de l'enfant
- Les bulletins scolaires précédents, avec la décision de passage, dès réception
- Le mandat de prélèvement* et un RIB
- 30 € de frais de dossier (Chèque libellé à l'ordre de : OGEC MDG) pour les nouveaux élèves de l'ensemble scolaire Marie de Galilée
- 150 € d'arrhes pour les externes ou 200 € d'arrhes pour les demi-pensionnaires (Chèque libellé à l'ordre de : OGEC MDG)
- Le dernier avis d'imposition en votre possession si vous souhaitez bénéficier d'un tarif préférentiel
- L'attestation de la CAF où figure le quotient familial

* *documents joints à compléter, fournis dans le dossier d'inscription*



ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

N° d'assurance S.S N° d'assurance RC

Nom et adresse de la compagnie d'assurance :

.....

Nom du médecin traitant

Ville et n° de tél :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Pathologie (*maladie chronique ou invalidante, handicap, allergie*) :

.....

.....

Traitement (*joindre impérativement un certificat médical sous pli confidentiel*):

.....

.....

Il est interdit d'être en possession de médicaments sans prescription du médecin ou mot des parents.

L'ordonnance ou le mot sera donné à la vie scolaire (à l'éducateur pour les internes) dès le début du traitement.

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

CONTACT 1

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Tél : / / / / Port . : / / / /

Mail :

CONTACT 2

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Tél : / / / / Port . : / / / /

Mail :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné de sa famille.
J'autorise les pompiers à prendre en charge mon enfant seul en cas de besoin.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame.....autorisons l'anesthésie de notre fils/fille
..... au cas, où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide,
il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Fait àle

Signature du/des responsable(s) légal(aux)

Contribution Familiale :

Tarif différencié en fonction du quotient familial de référence de chaque famille suivant 4 tranches comme le précise le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Montant mensuel
<i>Supérieur ou égal à 11 150 €</i>	94 €
<i>Compris entre 9 150 € et 11 150 €</i>	87 €
<i>Compris entre 7 750 € et 9 150 €</i>	81 €
<i>Inférieur ou égal à 7 750 €</i>	74 €

Merci de nous fournir :

- votre avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 si votre quotient familial est inférieur à 11 150 euros. Le quotient familial ne figure pas en lecture directe dans l'avis d'imposition : il est égal au « Revenu fiscal de référence » divisé par le « Nombre de parts ».

- Votre attestation CAF quelque soit votre quotient familial

Ce tarif préférentiel s'ajoute aux bourses d'Etat si vous êtes éligibles.

Cette contribution comprend :

- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique,
- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier,
- Les frais administratifs.

Remise supplémentaire :

Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 15% sur la scolarité du 2^{ème} enfant,
Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 20% sur la scolarité du 3^{ème} enfant,
Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 25% sur la scolarité du 4^{ème} enfant,
Pour 5 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 30% sur la scolarité du 5^{ème} enfant.

Inscription :

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **30 euros** au retour du dossier.

En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

Il est demandé lors de l'inscription ou de la réinscription des arrhes qui seront déduits du montant de la facture :
150 euros pour un externe et 200 euros pour un DP.

DEMI-PENSION :

	Mois
1 jour	27 €
2 jours	52 €
3 jours	78 €
4 jours	103 €

L'élève externe amené à prendre occasionnellement un repas devra se munir d'un ticket délivré à l'accueil.

Prix unitaire : **7,50 euros**

Toute inscription à la cantine est prise pour un TRIMESTRE COMPLET. Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif très sérieux : maladie, déménagement... apprécié par la direction de l'établissement. Tout changement de régime pour le trimestre suivant devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars.

Frais annexes :

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) : 19,50 €

Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.

Association sportive : 18,00 € (facultatif)

Assurance scolaire :

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2026.

Absences :

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la demi-pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence pour maladie uniquement en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif unitaire de 4 euros).

Une demande écrite avec justificatif médical doit être adressée à l'OGEC MARIE DE GALILEE.

Modalité de paiement :

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par **prélèvements mensuels sur 10 mois d'OCTOBRE A JUILLET** (le 10 de chaque mois).

- A défaut :

- Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
- Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

Recouvrement :

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante. L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

14 rue Pasteur 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

☎ 03 29 56 17 77

✉ contactprovidence88@gmail.com

CONDITIONS FINANCIERES

COLLEGE NOTRE DAME DE LA PROVIDENCE Dispositif ULIS Année 2026/2027

Contribution Familiale :

Aucune contribution n'est appliquée pour les élèves ULIS du collège Notre Dame de la Providence.
Ce tarif préférentiel n'interdit pas aux parents de solliciter les bourses d'Etat s'ils sont éligibles.

Inscription :

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : 40 euros au retour du dossier

En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement

DEMI-PENSION :

	Mois
1 jour	27 €
2 jours	52 €
3 jours	78 €
4 jours	103 €

L'élève externe amené à prendre occasionnellement un repas devra se munir d'un ticket délivré à l'accueil.

Prix unitaire : **7,50 euros**

Toute inscription à la cantine est prise pour un TRIMESTRE COMPLET. Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif très sérieux : maladie, déménagement... apprécié par la direction de l'établissement. Tout changement de régime pour le trimestre suivant devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars.

Frais annexes :

Coût du matériel pédagogique : 90,00 €

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) : 19,50 €

Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.

Association sportive : 18,00 € (facultatif)

Assurance scolaire :

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2026.

Absences :

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la demi- pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence pour maladie uniquement en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif unitaire de 4 euros).

Une demande écrite avec justificatif médical doit être adressée à l'OGEC MARIE DE GALILEE.

Modalité de paiement :

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par **prélèvements mensuels sur** 10 mois d'OCTOBRE A JUILLET (le 10 de chaque mois).

- A défaut :

- Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
- Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

Recouvrement :

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante. L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

14 rue Pasteur 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

☎ 03 29 56 17 77

✉ contactprovidence88@gmail.com

MANDAT de Prélèvement SEPA

Cadre réservé à l'administratif

Nom et prénom de(s) l'élève(s) :

Merci de nous retourner ce document **uniquement pour une première demande**
ou un changement de RIB (accompagné du RIB)

**Mandat de
prélèvement
SEPA**

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC MARIE DE GALILÉE** à
envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
conformément aux instructions de **OGEC MARIE DE GALILÉE**
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention
que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8
semaines suivant la date de débit de votre compte.

N° national d'émetteur : FR34ZZZ8539DB

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

IBAN

BIC

A

Créancier

OGEC MARIE DE GALILÉE

9 rue du Beau Jardin

88100 SAINT DIE DES VOSGES

France

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

Le :

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un
document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.**Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB**

A nous retourner dûment complété